

Afin d'offrir à tous un égal accès à la scolarité, seule une participation annuelle aux frais de gestion de 25 euros par élève et limitée à 50 euros par représentant légal est demandée.

Δ Les inscriptions doivent se faire prioritairement par Internet

- **VOUS INSCRIVEZ POUR LA 1^{ère} FOIS** votre enfant au transport scolaire : quel que soit son statut (interne, externe ou DP) rendez-vous directement sur le site régional REMI, www.remi-centrevalde Loire.fr. Cliquez sur « nouvelle demande » et laissez-vous guider.
- **VOUS RENOUVELEZ UNE INSCRIPTION** : rendez-vous directement sur le site régional REMI, www.remi-centrevalde Loire.fr muni du n° identifiant de votre enfant (Ex : 37- 34567890 – Utiliser uniquement les 8 derniers chiffres) et de votre mot de passe créé lors de la première inscription.

INSCRIPTION - PAIEMENT

L'inscription ou le renouvellement s'effectuera du **mercredi 7 juin 2023 au vendredi 21 juillet 2023**.

La carte de transport sera envoyée par la Région à votre domicile ou sera automatiquement mise à jour lors de la 1^{ère} validation, s'il s'agit d'un renouvellement. *Si votre enfant a égaré sa carte, adressez-vous, dès que possible, au service transport de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.*

Au-delà du 21 juillet 2023, le site restera accessible aux familles mais une majoration de 15 € par enfant sera appliquée dans la limite de 30 € par représentant légal.

- ✓ ***Dans le cas d'une 1^{ère} demande***, l'envoi du titre de transport par la Région, à votre domicile et avant la rentrée scolaire, ne sera pas garanti.
- ✓ ***Dans le cas d'un renouvellement***, la carte de transport ne pourra être mise à jour qu'après validation du dossier par le service transport scolaire.

Le paiement valide le dossier de votre enfant et lui garantit une place. Vous pouvez régler :

- ***En ligne***, le jour de votre inscription. Ce mode de règlement sécurisé est **vivement recommandé**. Il permet d'accélérer le traitement de votre dossier et l'attribution d'une place. Vous pouvez télécharger un reçu.
- ***Par chèque***, établi à l'ordre du Trésor Public et adressé, par voie postale à la Communauté de Communes, ou déposé, sous pli fermé, dans la boîte aux lettres de la Communauté de Communes. Veuillez préciser au dos du chèque le nom, prénom et n° identifiant de votre ou vos enfants.